

# MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT LES DÉCRETS DU SIXIÈME  
CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC

---

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

Il y aura bientôt quatre ans, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, que notre SIXIÈME CONCILE PROVINCIAL a été célébré. Pendant ce long espace de temps il a été à Rome l'objet d'un examen rigoureux et il nous est revenu avec les remarques et les modifications que la sagesse romaine a jugé utile d'y faire. Nous venons aujourd'hui en promulguer les décrets dans cet archidiocèse, où ils devront désormais avoir force de loi.

Comme certains articles regardent uniquement le clergé, Nous Nous bornerons dans la présente lettre pastorale à vous donner un aperçu de ceux qui concernent tous les fidèles.